



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 24 septembre. — Il n'est pas vrai, dit le *Nouvelliste*, que la duchesse de Berry ait été arrêtée.

— Le *Temps* résume ainsi la question des affaires Belges :

« L'armée française n'a pas franchi la frontière, elle attendra que Léopold ait réclamé l'appui de nos soldats, ou que les Hollandais aient rompu l'armistice. Jusque-là les démonstrations doivent se borner à un blocus rigoureux. On espère que le roi Guillaume ne poussera pas plus loin son obstination et que le commerce d'Amsterdam cédera sur la liberté de l'Escaut, pour éviter une ruine complète. »

Les puissances laisseront faire; elles souffrent que l'Angleterre et la France soient les porteurs de la contrainte, mais elles n'ont pas contribué aux frais. Dans tous les cas, on compte sur les souvenirs tout pacifiques de la dernière campagne pour désarmer leurs soupçons. C'est le passeport de l'intervention. »

— Le *Temps* annonce ce matin qu'une rencontre devait avoir lieu entre deux personnages.

Ce sont MM. Sébastiani et de Rigny dont il veut parler.

Voici à quelle occasion devait avoir lieu cette rencontre :

« Avant le départ de M. Dupin aîné, il avait eu une entrevue avec le roi, à qui il avait refusé de conserver MM. Sébastiani et Montalivet, qu'il nommait deux hommes incapables, dans le cabinet qu'on le chargeait de former; M. de Rigny étant survenu aurait joint sa voix à celle de M. Dupin et se serait servi d'expressions dont le ministre des affaires étrangères se serait trouvé blessé. Mais il paraît que le roi Louis Philippe serait intervenu entre les deux ministres et serait parvenu à arranger l'affaire. »

— Plusieurs journaux annoncent que le contre-amiral Dacrest Villeneuve qui doit commander l'école réunie à Cherbourg n'a point encore quitté Paris. Nous avons la certitude que cet officier-général a reçu ses instructions du ministère de la marine jeudi (20) et qu'il est parti le même jour pour Cherbourg. (*National*)

— Le général Lavocette et plusieurs officiers généraux sont partis ce matin pour l'armée du nord.

— Il vient de se passer des faits curieux dans les forteresses prussiennes :

« Le fameux major prussien qui, dans le temps des menées démagogiques, voulait livrer la forteresse aux insurgés, a trouvé le moyen, après quelques années d'arrêt, d'effectuer sa fuite. Tous les individus détenus pour des pareils motifs à Stettin, en Poméranie, ont également réussi à s'évader. Celui qui s'est sauvé le dernier, le nommé Elmüller-Salomo, mérite une mention particulière. Dans les premiers temps de son séjour à Stettin, il se tint éloigné des employés de la forteresse, et profita rapidement de la permission de se promener. Plus tard, Salomo fit des essais chimiques, et fournit aux habitants des allumettes et des briquets phosphoriques. Il obtint quelquefois la permission de quitter la forteresse, accompagné d'un geolier. Il y a trois semaines, il en a profité pour disparaître. Il se rend, dit-on, en Amérique. »

CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

On lit dans le *Nouvelliste*, journal ministériel : « L'attitude que vient de prendre le gouvernement dans les affaires de Belgique, paraît devoir

hâter les combinaisons ministérielles, parce qu'en effet de pareilles démarches ne peuvent avoir toute l'heureuse autorité dont elles sont susceptibles, qu'appuyées sur le système du 13 mars renforcé de tous les hommes d'état les plus capables parmi ceux qui se sont dévoués à la royauté et à la charte de 1830. Il est certain que des démarches définitives sont en ce moment faites auprès de M. Dupin aîné dans sa retraite de la Nièvre, pour qu'il vienne au plus tôt, par son acceptation du fardeau que Casimir Périer a si dignement porté, consoler la France de cette perte, et commencer l'œuvre d'une session fructueuse pour le pays. Nous faisons des vœux pour que les instances du roi, les prières de l'amitié et la voix de la patrie déterminent l'éloquent défenseur de l'ordre et de la liberté à venir empêcher par sa présence des divisions dans la majorité, à venir sur tout imprimer aux affaires l'énergie de son caractère. Il s'agit de sacrifices à faire, d'une œuvre de talent et de courage à entreprendre; nous croyons bien connaître M. Dupin, en disant qu'il n'hésitera pas. »

— Voici une liste du ministère, telle qu'elle nous a été communiquée par une personne qui est ordinairement bien informée :

Se sont : MM. Dupin aîné, à l'intérieur avec la présidence ; Louis, aux finances ; Guilleminot, aux affaires étrangères ; Bignon, à l'instruction publique ;

Les autres ministres seront conservés.

M. Dupin jeune serait nommé procureur-général à la cour royale.

M. Persil serait nommé procureur-général à la cour de cassation.

M. Dupin aîné favoriserait la réélection de M. Girod de l'Ain à la présidence de la chambre, afin de le consoler de la perte de son portefeuille.

— M. le prince de Talleyrand, qui est en ce moment à sa terre de Rochecotte, est attendu à Paris pour le 28 de ce mois.

Derniers momens du roi d'Espagne. — Voici quelques détails, datés de Madrid, 16 septembre, sur les derniers momens du roi d'Espagne :

« Il est arrivé ce matin, vers dix heures, une estafette venant de Saint-Ildefonso, qui a annoncé la mort du roi. Personne n'était préparé à cette triste nouvelle. Elle s'est répandue rapidement dans la ville, et tout le monde donnait des marques de la plus vive douleur. »

« Dès que l'on avait su que la vie de Ferdinand était en danger, les Infants, les Infantes et les membres du corps diplomatique étaient accourus pour assister en quelque sorte à ses derniers momens. La maladie a fait des progrès rapides, et les médecins pensent que quelque affection grave est venue se joindre à la goâtte. L'auguste malade a éprouvé des souffrances inouïes. La reine ne l'a pas quitté un seul instant, malgré l'état où elle se trouve. »

« L'infant don Carlos est venu auprès du roi son frère qui l'avait fait appeler, il lui a recommandé la reine et l'enfant qu'elle porte dans son sein. « Ma fille et la reine, lui aurait-il dit, n'auront bientôt plus d'autre soutien que ton amitié. » L'infant don Carlos a donné des marques de la plus vive affliction, et a pris l'engagement sacré de veiller au salut de ceux que la sollicitude de son frère venait de lui confier. »

« M. de Rayneval était présent aux derniers momens de S. M., dont l'agonie douloureuse était entrecoupée d'assoupissemens assez prolongés. Le confesseur de S. M. n'a cessé de prier auprès de

son lit. Enfin une dernière crise a enlevé ce prince à deux heures quarante-cinq minutes. »

« L'infant don Carlos s'est rendu immédiatement à Madrid. A son arrivée, il a reçu la visite des ambassadeurs, excepté de l'ambassadeur de Naples qui était resté auprès de la reine. M. de Colmarde n'a pas quitté le prince pendant son entrevue avec les membres du corps diplomatique; ils sont retournés l'un et l'autre à Saint-Ildefonso, après avoir pris des mesures pour le maintien de l'ordre. »

« Des courriers ont été expédiés dans toutes les directions. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 SEPTEMBRE.

OUVERTURE DU CANAL DE CHARLEROI.

L'ouverture du canal de Charleroi avait attiré hier une foule immense hors de la porte des Flandres. A deux heures les deux côtés du canal étaient couverts de curieux, et de nombreuses voitures se rangeaient dans le faubourg. Une tente élégante avait été dressée dans la pleine du *Chien-Vert*; elle était destinée au repas offert à M. le ministre de l'intérieur et aux autorités par les concessionnaires du canal.

L'arrivée des bateaux qui était annoncée pour deux heures, a été retardée par un accident arrivé à une digue, nous n'avons pu savoir à quelle hauteur. A 5 heures et demie le canon a annoncé l'arrivée des trois premiers bateaux. Aussitôt le cortège est parti de la tente et s'est dirigé vers la 55^e écluse, où déjà les curés des paroisses de Ste-Catherine et de Molenbeck étaient arrivés suivis d'un clergé nombreux. Ils ont béni et le premier bateau et l'écluse. Après quoi M. le ministre de l'intérieur a fait faire un tour à la manivelle au moyen de laquelle s'ouvre l'écluse. Ensuite MM. Coghén, de Coppin et Vifquin lui ont fait faire chacun un tour. Au moment où le bateau est entré dans l'écluse M. le ministre de l'intérieur a pris la parole et a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, j'éprouve une vive satisfaction de présider à l'ouverture d'un canal aussi remarquable par les difficultés de son exécution que par les avantages qu'il doit procurer à l'industrie et au commerce. »

« Les divers gouvernemens qui se sont succédés en Belgique, ont depuis long-temps porté leur sollicitude sur cette grande entreprise, l'incertitude du succès les a toujours arrêtés. »

« C'est aux talens de l'inspecteur des ponts et chaussées, M. Vifquin, que nous devons enfin l'exécution du plan hardi qu'il avait conçu et qui a présenté des difficultés presque insurmontables, et il m'est également agréable d'avoir à signaler la constance et la vigilance des entrepreneurs. Pour apprécier les avantages que promet ce canal, il suffit de remarquer qu'il lie l'Escaut avec la Sambre et la Meuse, qu'il met ainsi en rapport les provinces les plus riches en produits minéraux et en établissemens industriels, auxquels ces produits servent d'alimens, avec les provinces les plus commerçantes et avec les états voisins qui doivent leur servir d'écoulement. »

« Le gouvernement belge, pénétré de l'importance de ces résultats, n'a cessé d'avancer les fonds considérables qu'exigeait la continuation des travaux et d'insister pour leur prompt achèvement. »

« Le roi vient de donner la marque la moins équivoque de sa sollicitude pour le commerce et l'industrie en abaissant les droits de navigation autant que le permet l'intérêt du trésor. Puisse cette mesure atteindre le but qu'il s'est proposé ! »

La foule a accueilli ces dernières paroles par les cris de *vive le roi!*

Le cortège s'est aussitôt remis en marche vers la tente où le dîner a été servi immédiatement. Pendant le repas où plus de 80 convives ont pris place, une musique militaire a fait entendre les airs nationaux.

Plusieurs toasts ont été portés par les convives. M. de Theux, ministre de l'intérieur, a proposé celui-ci : Au roi et à la reine ! Ce toast a été accueilli par des applaudissements et par une salve d'artillerie.

M. Coghen, ministre des finances : Aux concessionnaires du canal ! Peussent-ils recueillir le fruit de leur belle entreprise !

M. Palmaert, président de la chambre de commerce : Aux ministres et aux représentants de la nation. Peussent les uns et les autres ne jamais souscrire à des stipulations capables de paralyser les ressources commerciales de notre pays.

M. de Theux a répondu à ce toast en ces termes : « Comme ministre, comme représentant, je peux assurer que jamais des conditions destructives des intérêts matériels de la Belgique ne seront consenties par le gouvernement. »

Après un toast porté par M. A. Gendebien à MMé Visquin frères, ingénieurs du canal, une quête a été faite au profit des blessés de septembre et pour le repas qui doit leur être offert.

L'assemblée ne s'est séparée qu'à neuf heures.

REVUE DU ROI.

Alost, le 25 septembre 1832.

Aujourd'hui a eu lieu, comme il avait été annoncé, la revue des troupes composant la 3^e division de l'armée d'observation. Le terrain qui avait été choisi en cette circonstance, est une vaste et belle plaine ; qui s'étend le long de la Dendre, entre les villages de Terrassine et de Denderleuwe. Dès le matin, 9 à 10,000 hommes y étaient réunis sous les ordres du général de brigade Clump ; qui commande la division ; ces troupes, dans la plus belle tenue, se composaient des 1^{er} et 12^e régiments d'infanterie de ligne, de 4 bataillons de garde civique mobilisée des deux Flandres, d'un escadron du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, de la première compagnie de sapeurs-mineurs, et des 6^e et 15^e batteries d'artillerie de campagne. A dix heures le Roi est arrivé à cheval, accompagné de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, et escorté d'un nombreux état-major où l'on distinguait les généraux Desprez, Hurel et Baudrand, d'Hane, Wolf, officier-général américain arrivé récemment à Bruxelles ; les colonels Prisse, De Liem de l'artillerie, le comte d'Arshot et les aides-de-camp du prince français. Le duc d'Orléans portait le costume de lieutenant-général français, grade auquel on sait qu'il a été promu récemment après avoir passé par les grades inférieurs de maréchal-de-camp et de colonel. La reine est arrivée avec S. M., dans une simple voiture russe découverte, à deux places, dont l'une était occupée par Mme. la comtesse H. de Mérode. Un peloton de chasseurs à cheval escortait la voiture. Les troupes rangées sur une seule ligne qui s'appuyait à la rivière ont été passées en revue par le roi, qui a témoigné aux officiers supérieurs et généraux toute sa satisfaction de la tenue et de l'aplomb de tous les corps, qui n'ont rien à envier aux plus beaux régiments de l'armée, particulièrement les 1^{er} et 12^e d'infanterie. Ce dernier surtout, presque entièrement composé de miliciens de 1826 rappelés sous les drapeaux, anciens militaires parfaitement exercés, offre des bataillons entiers dont tous les soldats sans exception portent des chevrons.

Après la revue du roi, les manœuvres ont commencé. Les troupes déployées sur deux lignes de bataille (l'ennemi supposé devant elles, et l'artillerie placée sur les ailes) ont d'abord exécuté des feux nourris et réguliers. Puis chaque bataillon se formant isolément en carré, les batteries dans les intervalles de la ligne, on a donné une image frappante et belle à voir de ces imposantes masses de feux, où viennent presque toujours échouer les charges de la meilleure cavalerie ; à un signal donné le feu a cessé sur toute la ligne avec une précision remarquable. Le roi s'est placé alors au centre de la plaine, la voiture de la reine à sa droite, et les troupes ont défilé pendant une heure devant lui dans

l'ordre le plus parfait. A leur départ, qui a été annoncé par quelques coups de canon, LL. MM. ont été saluées par les plus vives acclamations de toute la population des campagnes accourue des environs pour assister à cette belle cérémonie militaire, et connaître sa jeune reine.

L'étroite voiture de celle-ci était remplie des bouquets qui lui avaient été offerts par les jeunes filles du village, et en particulier par le corps des vivandières de la division. Ces dames, au nombre de trente ou quarante, portaient toutes un costume uniforme. C'est une redingote de femme en drap bleu, à collet rabattu boutonné sur la poitrine par trois rangs de boutons, sur laquelle brille la large médaille qui atteste leur droit et l'autorisation qu'elles ont obtenue de suivre le régiment ; un chapeau de pluche noir noué sous le menton, avec des plumes flottantes de même couleur ; un grand tablier blanc, et sous le bras gauche l'indispensable tonnelet aux couleurs brabançonnés. Ainsi habillée, chaque vivandière marchait gravement en serre-file derrière la compagnie au bien-être de laquelle elle s'est vouée, et dont plusieurs peut-être lui devront un jour la vie.

Le Roi, en quittant le terrain des manœuvres, a invité tous les officiers supérieurs qui s'y trouvaient, à un dîner qui était préparé à Alost.

Le roi part samedi pour Anvers avec la reine et le duc d'Orléans, les augustes personnages y passeront la journée du dimanche, et reviendront à Bruxelles lundi.

— Le roi a reçu ces jours derniers une lettre autographe de l'empereur d'Autriche. (*Mémorial*.)

— M. Panigada a eu l'honneur d'offrir au roi des échantillons du pain de maïs et des épis de la même céréale récoltés en Belgique. M. Panigada vient donc de prouver que cette plante pouvait s'acclimater chez nous.

— Hier le courrier Lambinon est parti de Bruxelles pour Londres avec des dépêches du ministère des affaires étrangères.

Sir Adair a aussi, de son côté, expédié un courrier pour Londres.

— M. le général Baudrand, aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Orléans, est parti ce matin à 5 heures pour Paris.

— On assure que la division du général Clump, qui a été inspectée hier par le roi, va quitter ses cantonnements pour se rapprocher de la frontière. (*Emancipation*.)

— M. le général Nypels est de retour en notre ville depuis hier.

— On annonce que le premier bateau de charbon arrivé à Bruxelles par le canal de Charleroy sera distribué aux pauvres.

— Les orangistes font des gentillesses. Ce matin on a trouvé écrit sur l'estrade, pour la distribution des drapeaux d'honneur : « Dépêchez-vous d'en terminer, car le 27 Guillaume viendra occuper. » Ils se remuent, ils font leur va-tout, et ils ont raison ; car vienne un ministre qui comprenne l'honneur national, et tout sera fini pour eux. (*Eclaircur*.)

LIÈGE, LE 27 SEPTEMBRE.

On écrit de Valenciennes ; 25 septembre :

« Comme nous l'avons dit hier, le maréchal Gérard est arrivé à Cambrai où le duc de Nemours doit aussi se rendre ; un ordre du chef d'état-major-général de l'armée du Nord est arrivé au 8^e léger et au 12^e de ligne en garnison à Valenciennes, de compléter leurs bataillons de guerre au nombre de 800 hommes chacun, et de se tenir prêts à partir dans les 24 heures pour franchir la frontière belge, au besoin. »

« Le bruit court que le grand quartier-général de l'armée du Nord va être établi à Valenciennes. Le maréchal Gérard se dispose à venir habiter Valenciennes ou les environs ; il a fait pressentir l'agent général des mines pour savoir s'il pourrait occuper le bâtiment de la direction. Il est donc présumable que l'armée ne franchira pas encore la frontière d'ici à quelques jours au moins. On attend incessamment en cette ville, trois compagnies du train des équipages militaires. »

— On écrit de Lille 25 septembre :

« Des estafettes ont été envoyées hier aux bataillons des 5^e et 8^e régiments de ligne, en garnison à St-Omer, Aire et Béthune, pour leur porter l'ordre de se concentrer immédiatement sur Lille. »

« Le bataillon du 5^e qui était en garnison à Béthune, est entré hier soir dans nos murs. »

« Les hussards d'Orléans, en garnison à Lille, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir. »

— On nous annonce qu'hier 800 hommes de la garnison de Maestricht avec trois pièces de canon se sont dirigés vers le château de Caster, appartenant à M. de Brouckère, et ont coupé un grand nombre d'arbres aux environs de cette propriété.

— Les journaux de Paris continuent à publier des correspondances de Bruxelles ; elle sont toutes remplies d'inexactitudes sur les hommes et les choses.

— La flotte anglaise était à Cowes le 22 et pouvait appareiller dans les 24 heures.

— L'organisation judiciaire sera publiée cette semaine ; nous apprenons que M. Nicolai est nommé premier président. On assure que M. Raikem sera procureur-général auprès de la cour de cassation.

— On mande de Bruxelles, 24 septembre :

« Il paraît que le député Leclercq sera nommé ministre de l'intérieur et que le portefeuille des affaires étrangères sera confié à M. Ch. Le Hon, dont on annonce déjà l'arrivée dans la capitale. »

— On écrit de Beck, village près Nimègue, que la duchesse d'Angoulême y est arrivée le 19. Elle a dû s'arrêter en cet endroit pour s'y soumettre à une quarantaine de cinq jours.

Elle est accompagnée de Mademoiselle de Berry, et sa suite se compose de MM. Jules de Polignac, baron de Damas, comte de Blacas, duc de Guiche et 40 personnes attachées à sa suite.

— La nouvelle de la mort du roi d'Espagne a occasionné à Amsterdam une baisse marquée dans les fonds espagnols à la bourse du 24. Par les fortes transactions, qui ont eu lieu, le cours est d'abord tombé à 48 3/4 ; puis s'est relevé à 49 3/8.

Les fonds hollandais ont baissé un peu d'après les cours faibles de Londres.

— Aux termes de l'ancienne loi sur l'organisation judiciaire, la rentrée des cours et tribunaux avait lieu le 1^{er} octobre ; comme la nouvelle loi fixe les vacances du 1^{er} septembre au 15 octobre, et qu'elle ne doit être exécutoire qu'à partir de cette dernière époque, on annonce qu'il va être rendu un arrêté royal par lequel la rentrée sera prorogée de 15 jours.

— On écrit de Pétersbourg, 11 septembre :

« Lord Durham, envoyé extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne, a eu le 7 de ce mois, à Sarskojeselo, son audience de congé de L. M. Lady Durham et ses filles ont aussi été admises à prendre congé de L. M. Les personnes de la suite de l'envoyé ont été présentées ensuite à l'empereur. Après l'audience, lord et lady Durham, leurs filles, ainsi que toutes les personnes attachées à l'ambassade, ont eu l'honneur de dîner à la cour. Lord Durham compte partir le 13 de ce mois par le yacht impérial à vapeur *Iskora*, que notre souverain a mis à la disposition de l'ambassade. »

— La *Revue de Paris* annonce la mort de Walter-Scot.

— Le gouvernement des États Unis vient d'annoncer qu'une partie de ses trois pour cent sera remboursée au pair au mois d'octobre prochain, et le reste au mois de janvier 1833. Alors toute la dette publique de l'Union sera éteinte.

— Le général-major suédois, comte Lewenhaupt, vient de mourir à l'âge de 82 ans.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 24 septembre, à 9 heures du matin, au 25, à la même heure, 10 nouveaux cas, 5 décès, 4 guérisons.

Anvers. — Du 25 au 26, 4 nouveaux cas, 2 décès, 9 guéris.

Situation du choléra à Aiv-ja-Chapellet, au 20 septembre courant.

37 malades, dont 17 sont morts, 9 guéris et 11 se trouvent encore en traitement. Aucun militaire malade.

Les journaux de France nous apprennent aujourd'hui qu'une grande activité règne au ministère de la guerre et de la marine. L'amiral Ducrest de Villeneuve est parti pour Cherbourg, des généraux, des officiers, des employés de tous rangs se rendent à l'armée du nord. La presse opposante, qui d'abord ne croyait pas aux résolutions de force du ministère commence à revenir de son incrédulité. Quant aux organes du pouvoir, leur langage n'a point changé; ils affirment encore aujourd'hui que le moment d'employer des mesures coercitives contre la Hollande est arrivé, que les flottes combinées de la France et de la Grande-Bretagne vont bloquer les ports de la Hollande, et enfin qu'une armée française est à la frontière prête à pénétrer en Belgique si le roi Léopold en manifeste le désir.

Un journal ministériel, de Bruxelles, remarque qu'en présence de ces faits, il y a encore beaucoup d'incrédulité dans les esprits. Il s'efforce de la combattre, et dit à cette occasion, que l'idée première de presser la conclusion des affaires de la Belgique par des mesures coercitives, vient de l'Angleterre.

Un changement ministériel paraît décidé en France. (Voyez Paris.) Si, comme tout semble l'annoncer, M. Dupin accepte la présidence du conseil, la politique du cabinet des Tuileries prendra décidément une allure plus ferme. Le langage du Constitutionnel, à la rédaction duquel M. Dupin n'est point étranger, le fait assez pressentir. M. Bignon, qu'on cite aussi comme membre de la nouvelle administration, n'a cessé de réclamer à la tribune contre la mollesse du ministère dans la question extérieure; quant à M. le général Gaileminot à qui serait confié le portefeuille des affaires étrangères, sa conduite à Constantinople, qui lui valut une honorable disgrâce, ne laisse aucun doute sur l'énergie de ses intentions.

Malgré les interpellations de la presse nationale le *Moniteur belge* garde un religieux silence sur la situation des affaires. Au banquet donné à l'occasion de l'ouverture du canal de Charleroy, M. de Theux a prononcé quelques paroles que nous avons recueillies avec satisfaction. (Voyez Bruxelles.)

Une grande question est à l'ordre du jour, savoir: L'intervention anglo-française dans les affaires belges et amènera-t-elle la guerre générale? Voici à ce sujet les paroles de l'un des principaux organes du cabinet des Tuileries: « Tout annonce que les intentions pacifiques des puissances ne seront pas dérangées par l'obstination armée du roi des Pays-Bas. Il faut même considérer ce fait comme une excellente épreuve qui finira par éclairer les plus incrédules, et par tuer l'interpellation extérieure à la tribune de la chambre. Si le bruit du canon retentissant en Belgique ne trouve pas d'écho en Europe, ainsi que nous l'espérons, il faudra bien cette fois croire à la paix. La solution d'ailleurs est prochaine et le pays n'aura pas à l'attendre long-temps. » Si, comme l'affirment les journaux ministériels, l'Angleterre est décidée à agir de concert avec la France, la guerre générale est presque matériellement impossible.

L'affaire de la succession espagnole n'est point encore éclaircie. Les révélations télégraphiques parvenues au gouvernement français, sont à ce qu'il paraît encore insuffisantes pour asseoir un jugement. Le *Constitutionnel* publie des nouvelles de Madrid en date du 16, desquelles il semble résulter que le défunt monarque aurait désigné son frère Don Carlos comme tuteur de sa fille mineure. (Voyez France.)

VARIÉTÉS.

Tombeau du patriarche Noé et ses environs. Le dernier jour du mois de février, nous marchâmes dans une campagne stérile et allâmes coucher à un village nommé Metairie. Le caravansérail où nous logeâmes était beau, spacieux et commode. Frère de ce lieu est le tombeau de la blanche du grand schah Soliman. Il est de fort beau marbre blanc et n'exécède pas la hauteur d'un homme de moyenne taille. Les femmes y vont en pèlerinage et quelque mauvais temps qu'il fasse, il y a toujours des zélés qui y vont faire leurs dévotions. Nous trouvâmes dans ce village quantité de bons fruits, entr'autres des dattes, des grenades et d'autres rafraichissemens qui ne furent pas épargnés pendant les trois jours que le mauvais temps nous obligea d'y séjourner. Le quatrième du mois suivant, après cinq lieues de mauvais chemin, nous nous arrêtâmes à Sira. De ce village, où

il n'y a rien de remarquable, nous allâmes le lendemain à un autre nommé Mardasch. Nous y séjournâmes deux jours pendant lesquels je liai partie avec un ami pour aller voir à deux lieues plus loin un tombeau fort renommé. On gravit six grandes marches de marbre blanc pour arriver à la porte de la mosquée, du vestibule, qui est aussi de marbre blanc, on entre dans la nef dont la voûte qui est formée de carreaux vernissés et de toutes les couleurs, est soutenue par dix énormes piliers, hauts en proportion. Je pensais que le cénotaphe était, comme les monuments de ce genre, au bout de la nef, mais il était dans une cave qui était gardée par des hommes armés. Cet appareil de défense me parut suspect, et ne devinant pas la raison pour laquelle on dut cacher ce que la vue ne pouvait goûter, je ne fis nul fonds sur ce que c'était.

Ces lampes que vous voyez suspendues là-haut, nous dit le Persan qui nous servait de cicerone, brûlent nuit et jour sur l'endroit qui renferme les saintes reliques qu'on ne peut assez révéler: ce sont les corps de Noé, de sa femme, de ses trois fils, Sem, Cham et Japhet, et des cinq fils de Sem qui peuplèrent l'Asie, et qui sont Assur, Arphaxad, Lud, Aram et Elam. Il n'est rien de plus vénérable, et si personne n'entre où ils reposent, c'est que nul mortel n'est digne de les approcher. Ces dix corps sont là tout entiers, excepté quelques os d'Elam, le fondateur de Persépolis, autrefois appelée de son nom, et quelques-uns aussi du bienheureux Noé, que l'on montre dans un plat d'or aux pèlerins fidèles qui désirent les voir.

Après cette bonne instruction dont nous feignîmes d'être satisfaits, par la raison qu'on ne pouvait nous en donner de meilleure, nous remerciâmes le Persan et sortîmes aussitôt de l'illustre mosquée.

De là, nous dirigeâmes nos pas vers une montagne sur le pic de laquelle nous vîmes des colonnes qui formaient une espèce de carré. Nous poursuivîmes ensuite notre excursion jusqu'à Tchilminar ou Tzilmimar, c'est-à-dire quarante colonnes, nombre aujourd'hui fort diminué, tant par les injures du temps qui ne pardonne jamais, pas plus aux hommes qu'aux monuments, que par le peu de soin que les Persans ont d'entretenir leurs plus beaux édifices. Bien loin d'aimer les antiquités, ils les négligent de telle sorte qu'un fils n'achèvera jamais un bâtiment, quelque magnifique qu'il soit, s'il a été commencé par son père.

Ces colonnes, dont 48 sont encore debout, ont à-peu-près trente-huit pieds de haut; quelques-uns disent que ce sont les restes du palais de Darius et que Cyrus contribua aux frais de ce superbe ouvrage; d'autres prétendent que ce fut Schah Janischa qui le fit bâtir. Quoiqu'il en soit, ces ruines sont belles et ont un je sais quoi qui inspire une profonde vénération et une admiration que rien ne saurait affaiblir. On y voit encore deux escaliers dont chaque marche, qui est de marbre, a trente pieds de longueur et la plupart d'une seule pierre. Quand on en a monté trente-deux, on voit un espace carré dont le pavé est aussi de marbre. Il est entouré de troncs de lions, de griffons, de chevaux, d'éléphants, et de quelques autres animaux que la vieillesse nous empêcha de reconnaître. De ce lieu on passa dans un autre plus grand que le premier. On peut y entrer par huit portes de trois à quatre pas de large, à côté desquelles il y a une quantité de statues dont la beauté n'est pas encore entièrement effacée. On voit en beaucoup d'endroits de grands quartiers de marbre, des fûts de colonne et des débris de frise et de chapiteaux entassés les uns sur les autres; et dans un reste de muraille où est enchassée une pierre qui réfléchit les objets comme une glace de miroir, il y a quelques caractères qui approchent fort de la figure des lettres arabes; mais il faut bien qu'elles ne soient pas de cette langue, nul jusqu'à présent n'ayant pu les déchiffrer. Il y a des statues qui représentent des cavaliers armés les uns d'un arc et d'un carquois, les autres de rondaches, de sabres et de massues. Leur coiffure n'a nul rapport avec la sèssé ou toque particulier des Persans.

Au dessus de la grande porte, on voit une statue dont les cheveux tressés en triples nattes lui tombent jusque sur les épaules; elle a une robe flottante et le bandeau royal sur le front. Ce roi tient un sceptre de la main droite et de la gauche une grosse boule.

Les voisins de Tchilminar nous dirent que cette statue était celle de Salomon, mais je crois qu'ils se trompaient, car il est plutôt probable que c'était celle d'Alexandre, qui s'attribuait le titre de conquérant de l'univers. A côté de cette statue il y en a d'autres sans ornement, et dont les robes ne sont ni si amples, ni si longues; les unes sont armées de lances quelques-unes mènent par la bride des chevaux ou des mules; d'autres ont des vaches et des moutons qui semblent tout prêts à être offerts en sacrifice.

Après avoir tâché vainement de trouver ce que signifiaient plusieurs statues qui sont pêle mêle dans un coin, je passai dans une autre salle, où je vis l'image d'un roi qui, d'une niche où il était, semblait adorer le soleil, le feu, et un lézard représenté sur une muraille voisine, où il y avait aussi des jeux, des batailles et plusieurs sortes d'animaux. Il paraît sur toutes les statues, des restes de dorure et partout des marques que ce palais était un des beaux de l'antiquité. Mais si ces précieuses reliques ne suffisent pas pour le prouver, il ne faut que lire l'histoire. Après nous avoir dit ce qu'il était du temps d'Alexandre, elle nous apprend que sa chute est l'effet des excès et des débauches de ce prince.

Il est bien triste ce destin qui voua aux flammes une ville, l'œil de l'orient, la perle de l'Asie et le siège de son empire, où allaient autrefois tant de nations emprunter des lois pour se policer, qui avait été l'unique terreur de la Grèce et qui ayant équipé une flotte de mille voiles et assemblé ces armées prodigieuses dont l'Europe fut inondée, avait couvert la mer de vaisseaux, percé les montagnes et avait rendu navigables les petites rivières. C'est une chose digne de compassion que depuis tant de siècles cette malheureuse ville n'ait pu se relever de sa chute, et que quelques colonnes soient tout ce qui reste aujourd'hui de la majestueuse, de l'orgueilleuse Persépolis. Les rois de Macédoine ont tenu d'autres villes que tiennent actuellement les moder-

nes Parthes, mais on ne saurait jamais découvrir la position exacte de Tchilminar ou de Persépolis, si l'Araxe n'en donnait l'adresse, car il ne passait pas loin des murs, et ceux du pays disent qu'il n'en était éloigné que de vingt stades, ce qu'ils croient plutôt par conjecture qu'autrement.

A deux lieues de Tchilminar on voit encore des piédestaux de statues couchées par terre; entre autres celle d'un héros de Perse nommé Rustan. Elle était armée d'une massue et beaucoup plus grande que nature. Comme j'admirais cette lourde masse, on me dit que Rustan était un des plus vaillans fier à bras qui ait jamais existé, qu'il s'était signalé par quantité de belles actions et que sa mémoire était révérencée dans toute la Perse. (Irish Rambler.)

VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 18 septembre 1832.

Le conseil approuve le cahier des charges pour la fourniture des bancs à pupitre destinés à l'école gratuite de filles à St-Pierre.

Un infirmier désigné pour le service du bureau de 1er secours aux cholériques établi à la Halle des Drapiers, sera mis de suite en activité pour recevoir et transmettre sur le champ les premières informations dans le cas où le choléra éclaterait dans cette ville. Il jouira de 75 cents par jour, ce salaire serait porté à 4 fl. dans ce dernier cas.

Neuf hommes de peine sont chargés d'enlever chaque jour les immondices dans les divers quartiers. Leur salaire est fixé à 50 cents par journée. Le conseil maintient pour un mois ce service extraordinaire.

Le conseil voulant assurer et régulariser le service relatif aux écoles communales gratuites et à l'école gardienne à St-Pierre, arrête les dispositions suivantes:

1° L'admission des élèves dans les écoles communales gratuites appartient aux bourgmestre et échevins.

2° Les demandes d'admission leur seront adressées directement ou par l'intermédiaire soit de la commission d'instruction, soit de l'instituteur.

3° Pour être admis, il faut que l'enfant appartienne à des parens indigens et domiciliés à Liège, et qu'ils aient été vaccinés et ne soient pas atteints d'une maladie ou d'une infirmité contagieuse.

4° Le personnel de l'école de filles à Saint-Pierre, se composera: D'une institutrice et de deux secondantes.

Celui de l'école gardienne, annexée à cette dernière, aura: Une première et une seconde surveillante. Une femme de peine sera attachée au service de ces deux écoles.

5° L'institutrice aura la direction et la surveillance générale de l'une et de l'autre école.

6° Les traitemens sont fixés ainsi qu'il suit: L'institutrice fls. 350. Chacune des secondantes, » 225. La première surveillante, » 150. La seconde surveillante, » 125. Et la femme de peine pour six mois, » 75.

7° L'institutrice jouira du logement dans l'établissement. 8° Le chauffage, l'éclairage, le papier, ancre, plumes, crayons, ardoises et livres seront fournis par la ville.

Dispositions particulières à l'école gardienne. 9° Les heures de l'ouverture de l'école gardienne sont fixées, savoir:

Du 1er mars au 30 septembre elle sera ouverte à 5 heures et demie, et fermée à 7 1/2 heures du soir. Du 1er octobre à la fin de février, elle sera ouverte à sept heures, et fermée à 6 heures du soir.

Du 1er mars au 30 septembre, l'école sera fermée de midi à une heure.

10° A partir du mois de novembre jusques inclus avril les enfans admis à l'école gardienne recevront une portion de soupe chaque jour à midi.

11° Ceux qui ne fréquenteraient pas l'école habituellement n'auront point part aux distributions de soupe.

12° On admet à l'école gardienne, les enfans de deux à six ans révolus, vaccinés et exempts de maladie ou infirmité contagieuses.

13° Après l'âge de six ans révolus, ces enfans passent de cette école à l'école communale gratuite de filles.

14° Ceux qui auront fréquenté pendant une année l'école gardienne seront admis de préférence à l'école de filles.

15° Les élèves recevront à l'école gardienne, suivant le degré de leur intelligence les premières notions de lecture et de la numération. On apprendra également le catéchisme ainsi que les premiers élémens de la morale et aux filles les travaux à l'aiguille. Ils y seront divisés par classes.

Dispositions transitoires. 16° On constatera incessamment le nombre de places d'élèves que peut contenir chacune des quatre écoles communales gratuites de garçons.

17° Les instituteurs fourniront de suite aux bourgmestre et échevins la liste des enfans inscrits pour être admis dans ces écoles. Il sera statué sur les demandes le plus tôt possible.

18° Le programme des études et de l'emploi du tems pour l'école de filles et l'école gardienne à St-Pierre, sera soumis au conseil dans un court délai. Une liste de candidats lui sera également présentée pour la nomination aux diverses places du personnel de ces deux écoles.

Le conseil désirant exciter l'émulation si utile aux progrès des études; a aussi arrêté que chaque année il y aura un concours général entre les élèves des premières classes des écoles communales gratuites de garçons. Les élèves qui y auront obtenu les premiers et seconds prix seront seuls admis à ce concours. Il sera décerné un premier prix, un second prix et un accessit d'honneur.

La commission d'instruction réglera, de concert avec les instituteurs, les conditions de ce concours. M. le docteur Courtois, offre de donner des leçons d'histoire naturelle au collège municipal. — Renvoi à la commission d'instruction.

STATISTIQUE.

Population actuel de la Belgique.

M. Vandermaelen, directeur de l'établissement géographique de Bruxelles, à qui la science doit de remarquables travaux de statistique et de géographie, vient de publier la statistique du royaume Belge. Voici d'après cet ouvrage quelle est la population de chaque province, telle qu'elle a été arrêtée en 1831, et nous indiquerons en outre toutes les villes au-dessus de 10,000 âmes qui se trouvent dans ces mêmes provinces.

Population de la Belgique, au 1^{er} janvier 1831.

Province d'Anvers.	347,590
Anvers.	72,962
Malines.	23,747
Lierre.	43,150
Turhout.	12,511
Province du Brabant Méridional.	556,046
Bruxelles.	98,279
Louvain.	25,643
Province de la Flandre Occidentale.	603,214
Bruges.	42,472
Ostende.	11,390
Thielt.	11,509
Poperinghe.	40,044
Ypres.	14,958
Courtray.	49,124
Province de la Flandre orientale.	733,938
Gand.	83,783
Renaix (Ronss.)	12,069
Alost.	14,791
Lokeren.	16,096
Saint-Nicolas.	16,386
Zele.	40,078
Province du Hainaut.	608,524
Mons.	23,062
Tournay.	28,949
Province de Liège.	371,568
Liège.	58,350
Verviers.	19,465
Province de Limbourg.	338,395
Maastricht.	22,000
Province de Luxembourg.	311,608
Luxembourg.	11,242
Province de Namur.	214,544
Namur.	49,287
Population totale existant au 1 ^{er} janvier 1831.	4,082,427

En admettant que l'on ne change pas les limites déterminées par les grandes puissances, et en retranchant par conséquent la population de tout l'arrondissement de Diekirch, de presque tout celui de Luxembourg, de la plus grande partie de celui de Ruremonde, la moitié celui de Maestricht, et une petite fraction de celui de Neufchâteau, on aura la population du royaume actuel de la Belgique. D'après l'état officiel dont nous venons de donner l'extrait, cette population pourrait donc être estimée au premier janvier 1831, à 3,847,000 âmes. Ce royaume serait ainsi presque aussi considérable que la monarchie Norvégéno-Suédoise, et que le royaume actuel de Pologne, peu inférieur au royaume Sardes et de Bavière, supérieur à celui de la monarchie Portugaise, et à tous les états de l'Europe, à l'exception des cinq grandes puissances, de la monarchie Espagnole, de l'empire Ottoman et du Royaume des Deux-Siciles.

Un TABLEAU contenant les signatures autographes de l'Empereur Napoléon, du prince Eugène, de l'impératrice Joséphine, du maréchal Ney, et autres personnages illustres. En attendant que la vente soit faite dudit tableau qui se compose d'une collection si intéressante, appartenant à un ex-administrateur militaire français, il est à voir tous les jours pour les amateurs et pour le prix de 10 cents, chez le concierge de la Société d'Emulation, place de l'Université.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 26 septembre.

Naissances : 4 garçon, 2 filles.
Mariages 4, savoir : entre François Jean Coeymans, soldat au 2^e bataillon de la garde civique d'Anvers en garnison à Liège, et Anne Catherine Pecters, à Anvers. — André Douzenbergh, journalier, sur la Fontaine, et Marie Jeanne Decharneux, journalière, même rue. — Jean Clément Forgeur, tailleur, rue Pecluse, et Jeanne Leponce, journalière, même domicile. — Pierre Joseph Magnée, armurier, rue Firquet, veuf d'Anne Marie Nossent, et Anne Elisabeth Lemaire, journalière, même rue.
Décès, 1 fille.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 27 septembre, relâche.
 Demain vendredi 28 septembre, pour la continuation des débuts, la reprise d'Emma ou la Promesse imprudente, opéra en trois actes de MM. Planard et Auber. M. Auguste fera son 2^e début par le rôle de Rémond, suivi du Bouffe et le Tailleur, opéra bouffon. M. Auguste remplira le rôle de Barbeau.
 On commencera à 6 heures.
 Incessamment la reprise de Robert le Diable, de Meyerbeer.
 En attendant la 1^{re} représentation du Serrurier, vaudeville nouveau.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Mde. de BEAUVOIR, directrice du pensionnat français, faubourg Sainte-Marguerite, n° 90, a l'honneur d'informer les personnes qui veulent bien l'honorer de leur confiance, que le concours des leçons données à son établissement, recommencera lundi 1^{er} octobre à l'issue de la messe du St.-Esprit.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège de Tongres.

La rentrée des classes aura lieu le 1^{er} octobre, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à 8 heures.
 Le principal, J. RENARD. 501

H. J. DUMOULIN, rue du Pont d'Île, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son commerce de glaces, miroirs, cylindres et verres à vitres, celui de porcelaines, fayences et cristaux. Il tient également les lampes en bronze et autres. Il vient de recevoir aussi de la véritable eau de Cologne de J. M. Farina.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

A VENDRE une MAISON, située au commencement du faubourg Sainte-Marguerite, n° 293. S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie. 500

Lundi, premier octobre, à neuf heures précises, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une quantité extraordinaire de BOIS sciés, dont la plus grande partie est fort sèche, propre à employer de suite, savoir : une très-grande partie de planches et quartiers de chêne de toute longueur, depuis douze jusqu'à 20 pieds, beaucoup de barreaux, feuilletés, fonceurs et quartiers fort secs; une très-grande quantité de vèrès, terrasses, poselets, et pièces de bois; une très-grande partie de lattes de hêtre et de planches et quartiers dito; planches et lattes de bois blanc; beaucoup de horrons d'orme, de chêne et de platane; une grande quantité de rais fort secs, lattes à plafonner, etc., etc. Argent comptant.

NB. — On prie les amateurs de se réunir à neuf heures précises. 486

A VENDRE LA BELLE TERRE DE BOMAL.

Elle consiste : 1^o En un très-beau château bâti à la moderne et dans le meilleur état avec jardins, vignobles et bosquets.
 2^o En un corps de ferme, adossé audit château avec 200 bonniers des Pays-Bas de jardins, prairies, terres labourables et bois.
 3^o Et en corps de ferme, dite ferme de Herbert, avec 145 bonniers de jardins, vergers, prés, terres labourables et pâtures. S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège.

Le lundi premier octobre 1832, à dix heures du matin, à l'estaminet du sieur Neefs à Sittard, par le ministère du notaire PIERSSENS, de résidence à Sittard, en conformité de la loi du 12 juin 1816 et en présence de M. le juge de paix du canton de Sittard, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques de BIENS suivants :

- 1^o Une belle maison de campagne, nommée Watersley, située à un quart de lieue de Sittard, avec écuries, remise, grande cour, deux jardins, entourés de murs, occupée sans bail, rendant annuellement fls. 441 75.
- 2^o Une ferme, non habitée, aboutissant auxdits biens avec écuries, grange, ensemble de la contenance de 56 perches 70 aunes.
- 3^o Un beau jardin, nommé le Bassin, prairies, avenues et terres labourables, contenant 21 bonniers 4 perches 88 aunes carrées, les biens de cet article, ont été affermés pour le terme de six ou douze années consécutives, suivant bail public en date du 28 février 1831, produisant annuellement un fermage de fls. 602 75.
- 4^o Un bois de la contenance de 2 bonniers 69 perches et 10 aunes carrées, produisant annuellement environ un revenu de florins 60 00. Tous ces biens formant un bloc, situés sous la commune de Sittard dans un parage très-fertile ont toujours appartenus aux biens patrimoniaux de Watersley.

B. 1^o Quatre pièces de terre labourable, situées sous Munstergeleen ensemble de la contenance de 13 bonniers 13 perches 30 aunes.

C. 1^o Une maison de campagne, dite Hoiekamp, située près du ruisseau nommé de Geleen Beek, consistant en demeure, écuries, remise, grange, autres bâtiments, un beau jardin, entouré de murs, de la contenance de 27 perches 60 aunes, non habitée, très-propre à l'établissement d'une tannerie, distillerie ou toutes autres fabriques.

2^o Deux prairies et une pièce de terre ensemble 1 bonnier 64 perches 75 aunes, sises à côté de ladite maison, sous la commune de Munstergeleen.

3^o Quatre pièces de terre labourable, situées sous la commune de Munstergeleen et Geleen, ensemble de la contenance fie cinq bonniers 60 perches 80 aunes carrées. Les cartes figuratives de tous ces immeubles, les titres de propriété et le cahier des charges sont déposés en l'étude dudit notaire à Sittard. 415

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Île, numéro 32.

PAR BRÉVET D'INVENTION.
 ELEXIR SOUVERAIN.

Pour la reproduction de la chevelure inventé par N. GEERAERTS à Louvain, qui a obtenu ledit brevet sur le certificat de M. BAUD, professeur à la faculté de médecine de l'université de Louvain, délivré le premier juillet 1830, renfermant les expériences faites, sur l'invitation de l'administration supérieure, en présence publique de Messieurs les étudiants en médecine dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique à ladite université, sur une personne âgée de soixante trois ans, qui en a ressenti des effets remarquables, la partie chauve de sa tête étant maintenant recouverte de cheveux fins.

Cet incomparable ELEXIR ne remplace non-seulement les cheveux disparus de la tête, il empêche les autres de tomber et fortifie, d'une manière efficace, la chevelure en général.

D'autres certificats honorables, trop long à détailler, que l'inventeur tient sous la main, sont au reste la garantie, qu'il ne s'agit pas ici d'un charlatanisme, et que cette invention méritait à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

La bouteille, avec un avis imprimé contenant la manière de se servir de cet ELEXIR, se vend à raison de 10 francs.

Les dépôts du VÉRITABLE ELEXIR SOUVERAIN, Pour BRUXELLES, se trouve sous la direction de M. Van Straalen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n° 1084.

Pour ANVERS, chez M. Vandeweerdt, rue Cauwenberg, sect. 12, n° 800.

Pour LIÈGE; chez M. Gillon-Nossent, rue du Pont-d'Île, n° 52.

Pour NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n° 686.

Pour LOUVAIN, chez l'inventeur M. Geeraerts, Mont-Béliet, n° 4.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur GEERAERTS doit être considérée comme fautive composition.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

() A VENDRE ensemble trois MAISONS dont deux petites, situées sur la Fontaine, et portant les n° 8 et 9, une plus grande, située quai de la Sauvenière, n° 9. On donnerait des facilités pour le paiement; ces maisons sont libérées de charge, il y a toute sûreté pour acquérir. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire, rue Vinave d'Isle, n° 41, ou à M. HOUSSARU-FORGEUR, rue de la Régence.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 24 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 15 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 35 — Actions de la banque, 1062 fr. 50 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 4830, 76 3/4. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 00 0/0. — Emprunt Belge 78 1/2.

Bourse d'Amsterdam, du 25 sept. — Dette active, 41 00/00 00 0; idem différée 00/00. — Bill. de change 00 0/0 0/0. — Syndicat d'amor. 00 0/0 0/0 0, idem 3 1/2 p. 0/0, 00 0/0 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e, 00 à 00 0/0 0/0; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 0/0 — Ren. franc. 0 1/10. 00 0/0 0/0 0. — Méall. 84 1/2 0/0. — Naples Falc. 00 0/0; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 57 5/8 0/0 0/00. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 00 — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2^e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 26 septembre.

Changes.	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 p. à pair		
Londres.	40 1/10	P	
Paris.	pair	A	
Francfort.	36	A	
Hambourg.	35 1/2	P 35 1/4	A
Escompte 0 0/0			

Effets publics. — Métalliques, 88 3/4 000. — Lots portugais 381 0/0 A. — Napolitains, 75 3/4 00 00/00. — Guelphes 00 0/0 0/0. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0. — Idem Amsterdam, 48 3/4 49 3/8 A. — Anglo-Br. nois, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 98 0/0 A. — Emprunt siliens, 50 0/0 A. — Emprunt romain, 78 0/0. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 A. — idem de 10 mill., 99 3/4. — idem de 24 millions, 75 1/2 3/4 A.

Arrivages au port d'Anvers, des 24 et 25 septembre.

Le koff belge Carolina, cap. Légaert, ven. de Hul, chargé de manufactures.
 Le chooner anglais Mary, cap. Roome, ven. de Hambourg chargé de diverses marchandises.

Bourse de Bruxelles, du 25 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 3/4 P. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 75 1/2 P.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot dor, n° 622, à Liège.